

DECRET N° 95-297 du 18 Octobre 1995

portant reprise de service du
Lieutenant-Colonel ACHIROU Rachilde
dans les Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Loi N° 90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 95-48 du 20 Février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret N° 92-169 du 29 Juin 1992 portant mise en disponibilité d'un Officier Supérieur des Forces Armées Béninoises ;
- SUR rapport du Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Septembre 1995,

DECRETE :

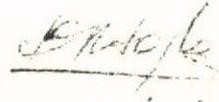
Article 1er.- Le Lieutenant-Colonel ACHIROU Rachilde mise en disponibilité pour trois (03) ans pour compter du 1er Juillet 1992 sur sa propre demande pour convenance personnelle est autorisé à reprendre le service pour compter du 1er Juillet 1995.

.../...

Article 2.- Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

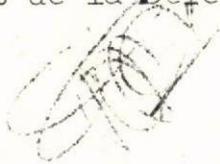
Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



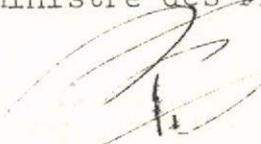
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Wallis M. ZOUMAROU.-
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MF 4 MFPRA 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 EMA-FA-DSI 3 DSSA-CNRM 2 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-